



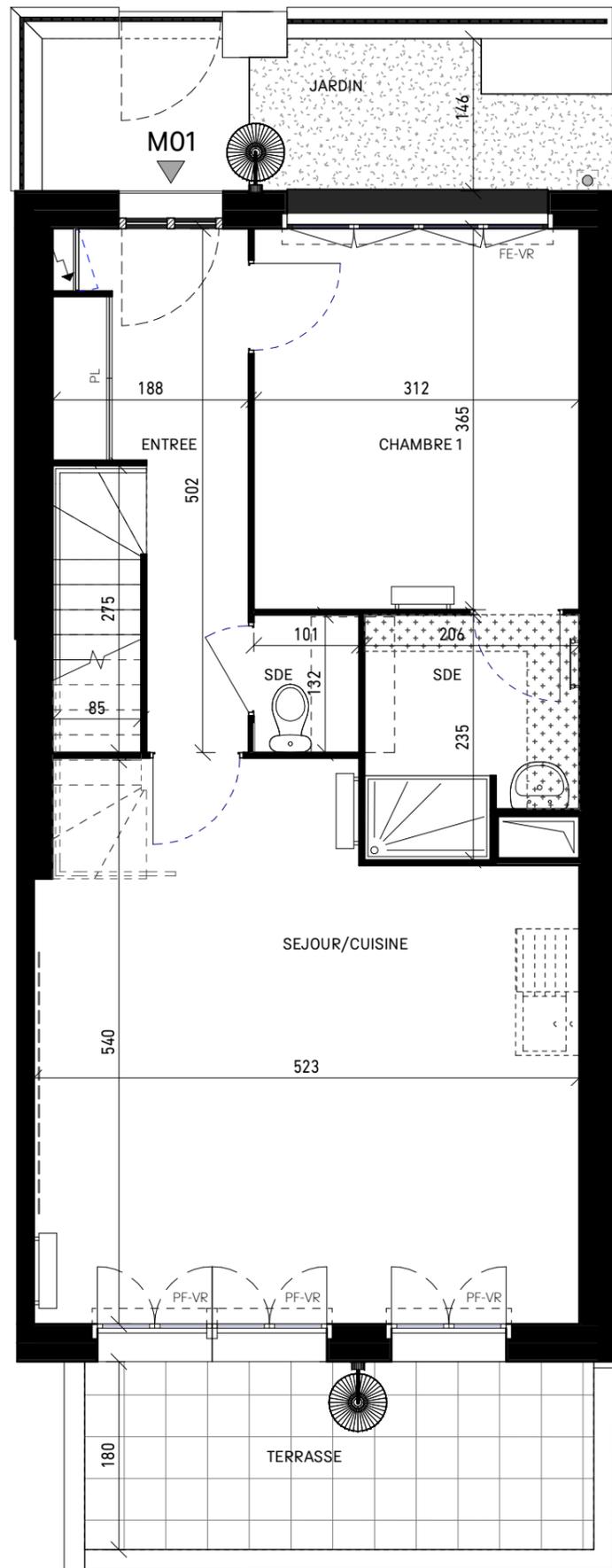
5 PIECES
M01

SURFACE HABITABLE

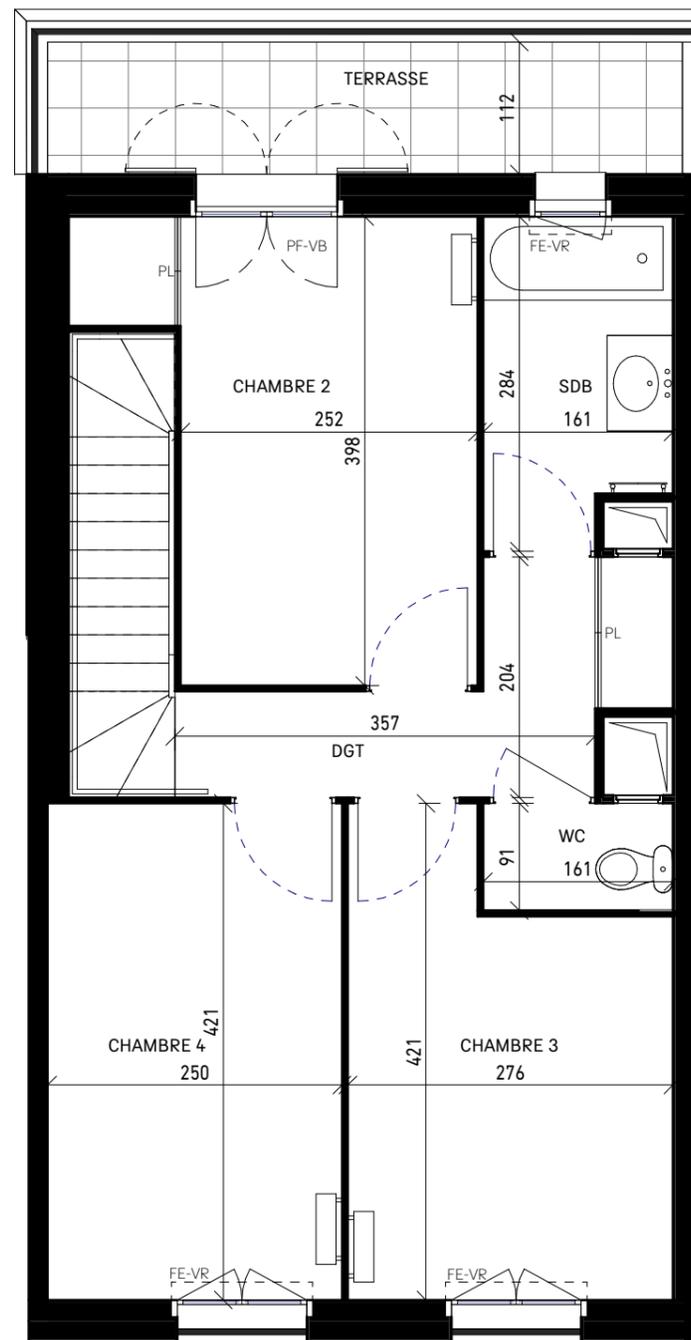
RDJ	
ENTREE	6.79 m ²
SEJOUR/CUISINE	25.99 m ²
SDE	4.41 m ²
SDE	1.33 m ²
CHAMBRE 1	11.39 m ²

1er ETAGE	
CHAMBRE 2	10.91 m ²
CHAMBRE 3	10.04 m ²
CHAMBRE 4	10.54 m ²
SDB	4.25 m ²
DGT	5.14 m ²
WC	1.46 m ²
SURFACE HABITABLE	92.25 m²
TERRASSE	5.84 m ²
TERRASSE	8.78 m ²
JARDIN	59.89 m ²
JARDIN	7.60 m ²

LOCALISATION



L'AuthentiC
Plan préliminaire de réservation



« L'évier n'est pas prévu contractuellement mais il sera installé à cet endroit si l'acquéreur revient sur sa décision de se réserver l'exécution de ces travaux dans les conditions du contrat préliminaire »

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans les pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives de la réalisation, tant ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les seuils vers les espaces extérieurs sont indicatifs et ne seront pas supérieurs à la réglementation en vigueur.

LEGENDE

PF : Porte-fenêtre	↗ : Tableau électrique
FE : Fenêtre	VR : Volet roulant
AP : Appui	PL : Placard
AV : Allège vitrée	— : Retombée de poutre
⋯ : Soffite, faux-plafonds	



5 PIECES
M01

SURFACE HABITABLE

SURFACE HABITABLE 92.25 m²

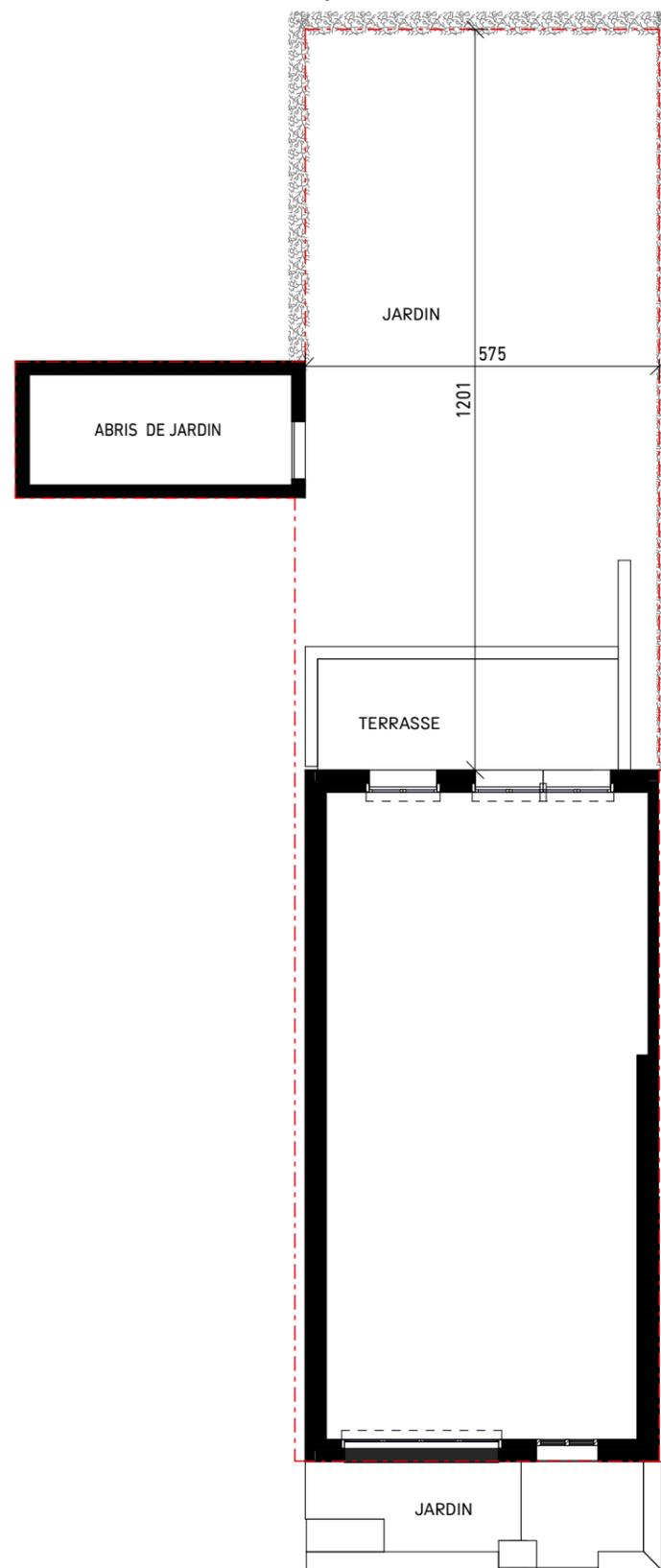
LOCALISATION



LEGENDE

- PF : Porte-fenêtre
- FE : Fenêtre
- AP : Appui
- AV : Allège vitrée
- ⊕ : Soffite, faux-plafonds
- ⚡ : Tableau électrique
- VR : Volet roulant
- PL : Placard
- : Retombée de poutre

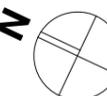
L'Authentic
Plan préliminaire de réservation



REZ-DE-JARDIN

« L'évier n'est pas prévu contractuellement mais il sera installé à cet endroit si l'acquéreur revient sur sa décision de se réserver l'exécution de ces travaux dans les conditions du contrat préliminaire »

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans les pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives de la réalisation, tant ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les seuils vers les espaces extérieurs sont indicatifs et ne seront pas supérieurs à la réglementation en vigueur.



220.321

INDICE 220.321